



Le journal de la Commune *Gagnacais*



I # 29 - À LA UNE DE CE NUMÉRO JUIN 2023 I

P 08
Signature de la Charte
avec VALKY

P 11
Restaurant scolaire

P 12
Le budget

POUR SUIVRE TOUTE L'INFORMATION DE GAGNAC-SUR-GARONNE

RETRouvONS-NOUS SUR : WWW.GAGNAC-SUR-GARONNE.FR



ET L'APPLICATION **CityAll**

Édito

Chères Gagnacaises, chers Gagnacais,

Les difficultés que nous devons affronter quotidiennement sont nombreuses : hausse globale des prix, mécontentement des français autour de la réforme des retraites, restrictions d'eau, ...

Alors que nous nous approchons de la fin de l'année scolaire, je tiens à adresser mes sincères remerciements à nos enseignants et à nos services éducatifs. Leur passion et leur dévouement contribuent à façonner l'avenir de notre communauté. Je tiens également à féliciter chaleureusement tous nos élèves qui achèvent cette année.

Début mai, nous n'avons pas oublié nos anciens combattants, en célébrant ensemble l'armistice de la seconde guerre mondiale, le 8 mai. Souvenons-nous toujours qu'ils sont morts pour que nous puissions vivre libres.

Nous avons signé avec sept maires du nord Toulousain, une alliance de solidarité avec Valky, une ville en Ukraine, pour initier des jumelages scolaires, sportifs ou culturels et apporter une aide humanitaire et économique à ce pays dévasté par la guerre qui sévit depuis plus d'un an.

Depuis début mai, les enfants et le personnel de l'équipe de restauration municipale ont découvert le nouveau self de l'école élémentaire. Il aura fallu une semaine d'adaptation et la mobilisation de personnels supplémentaires pour rendre opérationnelle cette nouvelle infrastructure. Un grand merci à eux ainsi qu'aux entreprises pour leur intervention. Le service se déroule en flux continu et la prise des repas est plus calme.

L'autre projet phare du mandat concerne le futur espace de vie sociale. La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche dont le but est de construire un projet social sur notre commune et de renforcer l'efficacité des services dans le cadre d'un partenariat ouvert avec la CAF, mais aussi tourné vers l'animation de la vie locale, la petite enfance (RPE), la jeunesse, les seniors, le handicap ou encore le soutien à la parentalité.

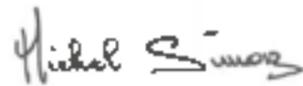
Par ailleurs, avec l'arrivée du printemps nous devons agir également pour la préservation de la biodiversité sur les bords des routes, les ronds-points, les parcs, le cimetière et plus globalement l'ensemble de nos espaces verts. La végétation s'en donne à cœur joie ces dernières semaines à la fois pluvieuses et ensoleillées. N'oublions pas pour notre planète ce qu'est la biodiversité et laissons pousser la végétation pour préserver la nature !

La ville se renouvelle c'est pour cette raison que nous devons la penser pour les jeunes. Nous avons un conseil municipal des enfants et nous voudrions également un conseil municipal des jeunes ; c'est pourquoi nous allons les encourager dans les mois qui viennent pour amplifier leur place au cœur de notre ville. Ils sont pleins de ressources et d'idées. Permettons-leur de s'exprimer !

Enfin, je suis ravi de voir que les prochaines semaines soient marquées de nombreuses festivités qui contribuent au bien-vivre à Gagnac !

Bien cordialement,

Bonne lecture.



Michel Simon,
Maire de Gagnac-sur-Garonne
Président du CCAS
Délégué du Conseil d'Administration de l'AMF 31 du bourg centre de Castelnest

• Directeur de la publication : Michel SIMON • Commission communication : Valérie VENZAC, Marie DUCOS, Vanessa FRAYCINET, Gilles CHARLAS, Véronique LAVERROUX, Marc LEBARILIER et Djamel YAKOUBI • ISBN : 978-2-7466-2586-0 • Crédits photos : Mairie de Gagnac-sur-Garonne, pixabay.com, freepik.com | Pictogrammes : Freepik - flaticon.com | Illustrations : Freepik, macrovector, pch.vector, Harryarts - freepik.com • Conception : Service Communication : Laure DELBOS • Impression : Evoluprint - Parc Industriel Euronord, 10 rue du parc, 31150 Bruguères - Tirage à 1 850 exemplaires



Sommaire

04 Informations pratiques

- N° d'urgence
- État civil
- Pour vous informer
- Délibérations du Conseil Municipal

05

06 Informations communales

- La fête du printemps
- Diagnostic de territoire
- Les missions de la Police Municipale
- Signature de la Charte de Solidarité avec Valky en Ukraine

07
08

09 Travaux

- Travaux sur la Route Métropolitaine 63
- Installation d'une table de teqball sur le site de Campstron
- Restaurant scolaire

09
10
11

12 Budget

14 Toulouse Métropole

- Coupe du Monde de Rugby - France 2023

15

- Économisons l'eau, adoptons les bons gestes.
- Sécheresse

16 Affaires sociales

- Atelier numérique avec FFPE (Fédération des Femmes pour l'Europe)
- Atelier Oser Bouger Autrement avec la CARSAT
- Canicule

17 Affaires scolaires

17

- Festival Partir en Livre

18

- Les actions des enfants du Conseil Municipal des Enfants
- Premier Rassemblement des CMJ de Haute-Garonne
- Loto intergénérationnel à la Clinique des Minimes

19

- Séjour de printemps
- Les minis ateliers : un moment privilégié entre parents et enfants
- À petits pas vers l'école maternelle
- Chasse aux oeufs intergénérationnelles

20 Affaires culturelles

- Bibliothèque
- Au revoir Pier-Annick

21 Environnement

- Compostage
- Fauchage tardif et différencié des espaces verts

22 La vie des Associations

- Comité des Fêtes
- Don du Sang
- Club de l'Amitié

23

- Gagnac en chœur
- Gagnac Team Cyclisme
- Théâtre du Chêne Vert

24 Agenda

Infos contacts

Hôtel de Ville

Place de la République
31150 Gagnac-sur-Garonne

Heures d'ouverture

- Lundi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- Mardi de 8 h 30 à 12 h
- Mercredi en journée continue de 8 h 30 à 17 h
- Jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h

Contacts

05 62 22 93 50 | Fax : 05 62 22 93 51
accueil.mairie@gagnac-sur-garonne.fr
www.gagnac-sur-garonne.fr

Numéro de permanence

06 37 33 74 96 (cas d'urgence en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie)

Contacts presse locale

La Dépêche du Midi
Christian HUERTA, 06 51 20 04 37
Le Petit Journal
Vincent FAVE, 06 99 09 37 48



RETROUVONS-NOUS SUR :
WWW.GAGNAC-SUR-GARONNE.FR
ET L'APPLICATION **CityAll**



Le prochain Gagnacais paraîtra en Septembre 2023 !



NUMÉROS D'URGENCE

ERDF
Urgence et sécurité : 09 726 750 31
Accueil distributeur pour toute demande : 09 693 218 65

Eau et Assainissement
Eau potable 05 61 800 902 / service.eau.veolia.fr

Assainissement : 05 61 201 201 eaudetoulousemetropole.fr

Pharmacies - Résogardes : 32 37

Médecins de garde : 39 66

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Sacha ANDORIN
Loëva PHIRMIS
Joud PRORIOU
Sandro DEVRES
Kaydenn PEREZ

DÉCÈS

Jeannine ASTRE (ep.ARCALIS)
Aurore DUPOND
Chantal PARISIS (ep.BOURIEZ)
Annie BILLOT (ep.FALCOT)
Anne-Marie PAPAIX (ep.PINON)
Claude BOY
Sébastien ULRICH
Antoine ARTHEIX-ALTHABEGOÏTY
Charles ALBAR

Cadre de vie

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques,... ne peuvent être effectués que:

- > Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- > Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- > Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h.

Pour les professionnels, lorsque l'activité n'est pas soumise à autorisation ou déclaration, les horaires s'étendent du lundi au samedi de 7 h à 20 h. Des dérogations peuvent être accordées par les services de la préfecture.

Commerces de proximité

Un encart est réservé dans chacun des Gagnacais pour présenter un professionnel installé sur la commune. La priorité est donnée aux professionnels nouvellement installés ou dont l'activité a évolué récemment.

Si vous souhaitez figurer dans cette rubrique, n'hésitez pas à contacter l'accueil de la mairie : 05 62 22 93 50 ou accueil.mairie@gagnac-sur-garonne.fr.

Impôts : nouvelle obligation déclarative pour les propriétaires avant le 30 juin

Tous les propriétaires d'un bien immobilier bâti sont concernés par une nouvelle obligation déclarative à compter du 1er janvier 2023 : la déclaration d'occupation des logements dont ils sont propriétaires. Cette nouvelle obligation déclarative s'effectue dans le service en ligne disponible sur impots.gouv.fr dans votre espace Particulier > onglet « Biens immobiliers ». Ces informations aideront l'administration à établir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe sur les locaux vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

Il est donc impératif d'indiquer à l'administration, via le nouveau service en ligne « Biens immobiliers », la situation de votre (ou vos) logement(s) au 1er janvier 2023.

- > Vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour effectuer cette déclaration
- > Les données sont préremplies, il faut les valider, et s'il y a des erreurs, il faut passer par la messagerie sécurisée de votre espace Particuliers en demandant les corrections.

Pour vous informer

Le Service Communication de la ville déploie différents outils et supports pour vous donner une information de qualité et actualisée en permanence.

Voici un focus sur ces outils et supports :



> Le Journal Communal "Le Gagnacais" avec 4 numéros prévus en 2023 (mars, juin, septembre et décembre). Ce journal est distribué dans les boîtes aux lettres de tous les habitants et consultable sur notre site internet.

> Une Newsletter publiée régulièrement.

> Affichage légal en mairie.

> Des publications ponctuelles : Gagn'Actu, guide pratique,...

> Une page Facebook.

> Des panneaux lumineux d'information de dernière génération (un à côté de la Bibliothèque et à côté de l'Eglise).

> Du mobilier urbain d'affichage.

> Un site internet.



CityAll

> Une application citoyenne. Lancée fin 2021, l'application mobile CityAll permet d'informer les habitants en temps réel sur leur smartphone.



Municipalité

Délibérations du Conseil Municipal

20 mars 2023

- > Adoption du compte de gestion 2022
- > Approbation du compte administratif 2022
- > Affectation du résultat de fonctionnement 2022
- > Adoption du budget primitif 2023
- > Vote des subventions aux associations
- > Vote des taux d'imposition 2023
- > Autorisation demande de subvention au Conseil Départemental en vue de l'achat de mobiliers et matériels pour le self
- > Autorisation demande de subvention à la DETR pour la vidéo protection

24 avril 2023

- > Autorisation d'octroi de la garantie d'emprunt auprès de l'Agence France Locale (AFL)
- > Autorisation de la souscription d'un emprunt auprès de l'AFL
- > Autorisation demandes de subventions auprès du Conseil Départemental, de l'Etat et de la CAF pour l'Espace de Vie Sociale
- > Dépenses Fêtes et Cérémonies à amputer au compte 6232
- > PUP résidence senior Les Jardins de Louis

RAPPEL

Conformément aux dispositions légales, les délibérations du conseil municipal sont affichées en mairie. Les délibérations du conseil municipal sont également mises en ligne sur le site internet de la ville (Rubrique Vie municipale).

Fête du Printemps

Rendez-vous incontournable des Gagnacais, le marché du vendredi soir est régulièrement le théâtre de festivités.

La dernière animation, à l'occasion de la Fête du printemps, a permis à toutes et tous de profiter des ateliers créatifs et stand de maquillage proposés par les ATSEM et le Centre d'Animation, de la chasse aux œufs organisée par les équipes du Centre et bien sûr du marché gourmand.

La prochaine animation sur le marché est prévue le 8 septembre prochain, à l'occasion du match d'ouverture de la Coupe du monde de rugby.



Territoires

Diagnostic de Territoire :

Gagnac évolue, réfléchissons ensemble à nos besoins



Notre commune grandit, sa population se diversifie, de nouveaux besoins sociaux apparaissent (loisirs, garde d'enfants, services aux personnes, animation de la vie sociale de la commune, ...). C'est pourquoi la ville de Gagnac, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne, a lancé fin 2022 une analyse des besoins sociaux afin de faciliter le choix et le financement des projets prioritaires pour la commune dans les prochaines années. Ce diagnostic communal a été confié au cabinet Adelia Conseil.

Après l'analyse des données quantitatives et descriptives du territoire, les acteurs clés en la matière de politique sociale ont été rencontrés (élus, agents de la ville, associations...). Des interviews sur le terrain ont été réalisées, puis un questionnaire d'enquête à destination de la population a été largement diffusé. Nous tenons à remercier les nombreux Gagnacais qui ont répondu à ces différentes sollicitations. En croisant l'ensemble des avis recueillis et les principales données statistiques concernant notre commune, le cabinet Adelia Conseil vient d'établir un premier diagnostic des besoins sociaux et propose des domaines d'action prioritaires pour Gagnac.

Ceux-ci concernent plusieurs domaines :

- > Couvrir les besoins en modes de garde dans les années à venir (petite enfance / enfance) ;
- > Développer l'offre en matière de soutien à la parentalité ;
- > Offrir aux adolescents et aux jeunes une offre de loisirs, d'information et de mobilité adaptée à leurs aspirations ;
- > Permettre aux habitants de créer du lien social et de diminuer l'isolement des plus âgés ou fragilisés ;
- > Développer une offre culturelle pour tous, si possible en lien avec Toulouse Métropole.

Il s'agit maintenant de traduire ces grandes orientations en projets concrets.

Une réunion de concertation est prévue le Jeudi 29 Juin à 18 heures, à l'Espace Garonne, afin de présenter les principaux résultats du diagnostic, préciser ses lignes directrices et échanger sur les actions concrètes qui pourraient être mises en place.

Venez nombreux échanger sur l'avenir et les besoins de votre commune !

Guinguette Itinérante

Tous les mercredis soir, à la belle saison, la Place de la République accueille une guinguette itinérante avec un bar à vin et un artisan crêpier. Différentes animations (quizz, jeux de sociétés, blind test,....) seront proposées lors de ces soirées.



Cadre de vie

Quelles sont les missions du Policier Municipal ?

> Le policier municipal agit d'une part sur les domaines relevant de la police administrative, visant à prévenir tout trouble ; les patrouilles de surveillance, l'exploitation du système de vidéo-protection, la préservation du domaine public, la salubrité, la tenue des divers documents réglementaires, ... Dans ces missions, il est placé sous l'autorité directe de M. le Maire.

> D'autre part en tant qu'agent de police judiciaire adjoint, il accomplit des missions de police judiciaire, en lien direct avec la brigade de Gendarmerie locale. Il est tenu d'interpeller tout auteur de flagrant délit et de relever les diverses contraventions qu'il peut constater. Dans ce cadre, il travaille sous couvert du Procureur de la République. Il a enfin un rôle de conseil et de médiation auprès de la population.

> Les demandes d'intervention se font au 06 45 97 86 25 ou par mail : police.municipale@gagnac-sur-garonne.fr

Tout habitant, victime d'une infraction ou souhaitant effectuer un signalement, peut également déposer une main-courante auprès du service de Police municipale.

> Les vacations du policier municipale s'effectuent en semaine entre 11h et 19h. Il peut également être présent en soirées ou pendant les week-ends, en fonction des besoins et des événements.

> Face aux faits de cambriolages et abus de confiance, un arrêté municipal réglementant le démarchage à domicile a été pris le 16 mars dernier. Il impose une déclaration préalable en Mairie avant toute prospection. Il convient de se montrer vigilant à l'occasion d'une visite non-sollicitée. N'hésitez pas à signaler tout comportement suspect afin qu'une vérification puisse être réalisée.

L'application « Ma Sécurité »

> Si vous souhaitez recevoir des informations locales relatives à la sécurité et à tout risque ou incident de voie publique, vous pouvez télécharger l'application « Ma Sécurité » (Android/iOS). Il vous suffit ensuite de renseigner votre commune de rattachement pour recevoir en temps réel les notifications adaptées. Vous avez également accès à divers outils et conseils : pré-plainte, tchat avec un membre des forces de l'ordre, ...

-  Tchat avec un policier ou gendarme près de chez vous
-  Des fiches conseils de sécurité ou de prévention
-  Un accès au service de pré-plainte en ligne
-  Des notifications locales de sécurité

N'attendez plus ! Téléchargez

 **Ma sécurité**
Application grand public





Signature de la Charte de solidarité avec la communauté territoriale de Valky en présence des maires de Fenouillet, Fonbeauzard, Gagnac, Gratentour, Lespinasse, Saint-Alban, Seilh, des conseillers départementaux et des enfants du Conseil Municipal

Signature de la Charte de solidarité entre sept communes du Nord toulousain et Valky.



Depuis le début du conflit en Ukraine, la ville de Gagnac se mobilise. Dès le mois de mars 2022, une aide financière de 10 000 euros a été versée au FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales) mis en place par l'Etat français. Puis, en décembre dernier, un challenge solidaire a été lancé afin de collecter des fonds en vue de l'achat de générateurs électriques pour la Communauté de Communes de Valky, située à 60 km à l'Ouest de Kharkiv. Quinze générateurs ont été achetés et convoyés jusqu'à Valky par l'ONG « The Small Projects Fund ».

Ensuite, la commune de Gagnac a fédéré six communes du Nord toulousain (Fenouillet, Fonbeauzard, Gratentour, Lespinasse, Saint-Alban et Seilh) pour constituer une Alliance solidaire afin d'aider la Communauté de Communes de Valky.

Mardi 9 mai, les maires des sept communes de l'Alliance ont signé une charte de solidarité avec le maire de Valky.

Cette charte conforte l'engagement des sept communes aux côtés du territoire de Valky. Une aide d'urgence, d'un montant de 14 000 euros (soit 50 centimes par habitant), a été octroyé par les communes de l'Alliance pour financer la remise en état d'un gymnase du groupe scolaire de Valky.

Aujourd'hui, les sept communes de l'Alliance lancent un nouveau challenge et sollicitent les entreprises et commerces du territoire afin de contribuer financièrement à la remise en état d'un immeuble de Valky dédié à l'hébergement de réfugiés. L'objectif est de récolter 100 000 euros pour cette nouvelle opération.

Les financements recueillis seront certifiés par l'ONG « The Small Projects Fund » depuis son site internet : <https://thesmallprojects.org/> en précisant « Alliance Valky 100 ».

L'Alliance vise également des actions sur le long terme, d'une part pour mieux connaître le territoire et, d'autre part pour initier des coopérations qui faciliteront la reconstruction de demain.

Des échanges entre les écoles et Centres d'Animation des sept communes seront initiés afin de permettre aux enfants et aux jeunes du territoire de mieux comprendre la vie de leurs camarades ukrainiens. Puis des échanges culturels et sportifs seront organisés afin de tisser des liens entre citoyens d'une Europe plus solidaire. Demain, les entreprises du territoire, grâce à tout ce lien créé, seront des partenaires naturels de la reconstruction de ce territoire de l'Ukraine.



Messieurs les maires des sept communes de l'Alliance.



Signature de la Charte par Michel SIMON.



L'Assemblée lors de la soirée de la signature de la Charte.

Commémorations

Les anciens combattants de la commune de Gagnac et les délégations des communes voisines se sont retrouvés au Monument aux Morts de la ville, le 19 mars dernier, à l'occasion de la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc et le 8 mai pour commémorer le 78^e anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale.

Dépôts de gerbes, minutes de silences et prises de paroles ont marqué ces deux cérémonies en présence des Gagnacais, de Victor Denouvion, Conseiller départemental et des élus de Gagnac et Fenouillet.



Commémoration du 19 mars 1962



Commémoration du 8 mai 1945

Travaux sur la Route Métropolitaine 63 : Création du rond-point de l'Espertin

Dans le cadre des opérations inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement métropolitain (PPI) destinées à faciliter les déplacements et à améliorer la sécurité, Toulouse Métropole procède à des travaux liés à la création du giratoire de l'Espertin (au niveau de Super U) sur la route métropolitaine 63 à cheval entre les communes de Gagnac-sur-Garonne et Lespinasse depuis septembre 2022.

Pour mémoire, ces travaux consistent à :

- > La **sécurisation** des mouvements de tourne à gauche entrants et sortants sur l'axe principal de la route M63 ;
- > La **mise en œuvre d'un giratoire** à 5 branches (2 branches sur la M63 et 3 branches adjacentes) ;

> La **création** :

- De **cheminements pour les mobilités douces avec un trottoir de 2 mètres et une voie cyclable de 3 mètres.**
- D'**éclairage public.**
- De **deux arrêts de transport en commun.**
- D'**un aménagement paysager.**

Depuis la mi-mars, les travaux de construction du giratoire ont commencé : terrassements, réalisations des aménagements d'assainissement, pose de bordures et caniveaux. Au cours de cette phase, la circulation en double sens sur la M63 est maintenue, les accès aux commerces

de Lespinasse sont également maintenus, l'accès au Super U se fait depuis le giratoire de la Voie Romaine. Les travaux au niveau de l'îlot du rond-point ainsi que les bandes de roulement seront réalisés entre mi-septembre et mi-octobre. Les accès aux commerces seront maintenus. La circulation fera en, alternance pendant quelques jours et la M63 sera fermée au cours de quelques nuits, avec la mise en place d'une déviation par la RD63H.

Nous sommes conscients de la gêne occasionnée par ses travaux mais ils étaient nécessaires afin de préserver la sécurité pour l'accès aux commerces situés de part et d'autre de la route métropolitaine 63.

Enfin, les travaux se déroulent entre 9h et 16h afin de limiter la perturbation de la circulation.



Nouvelle voie de desserte depuis Super U



Vue depuis la M63 vers Lespinasse

Annulation du projet de modification du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Gagnac-sur-Garonne.

En mars 2022, après avoir constaté des problèmes de sécurité concernant l'accès à une zone à urbaniser sur le secteur du Turret prévue dans le cadre d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP), Toulouse Métropole et Gagnac ont engagé une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont le principal objectif était donc de sécuriser les accès pour les futures opérations d'aménagement. Il est important de préciser que TOUTES les zones concernées par cette modification étaient déjà ouvertes à l'urbanisation depuis de nombreuses années. Cependant, compte-tenu du contexte actuel lié au foncier, les projets imaginés par les promoteurs présentaient une très forte densité en termes d'habitations avec de nombreux collectifs. Les gagnacais résidant dans cette zone se sont alors inquiétés du devenir de ce secteur jusqu'à présent dédié à de l'habitat individuel en bordure de larges espaces naturels.

Même si les craintes évoquées ne concernaient pas les modifications proprement dites, mais essentiellement les règles générales de constructibilité de la zone telles qu'elles existaient déjà dans le PLU actuel, la municipalité a été sensible à ces inquiétudes et a recherché des solutions pour y répondre.

De plus, les directives récentes liées à la Loi Climat et Résilience, sont venues rajouter un paramètre très important à cette problématique : en effet la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles ou Forestiers (ENAF) est maintenant très limitée y compris pour les secteurs déjà ouverts à l'urbanisation comme c'est le cas pour la zone en question. Les choses ont alors pris une tournure très claire pour la municipalité : si la consommation d'ENAF est limitée, autant la concentrer sur une zone où le voisinage et les espaces naturels sont moins sensibles.

Il a donc été décidé de lancer une étude d'urbanisation de la zone de l'Espagnoulet (joutant Lespinasse, derrière le Super U), où l'habitat est actuellement quasi inexistant et où la problématique environnementale et de voisinage semble bien moindre.

La question était alors : comment préserver la zone du Turret actuellement constructible d'une urbanisation massive ? C'est à ce niveau que la notion d'OAP est fondamentale : lorsqu'un ensemble de parcelles sont concernées par une OAP, un aménagement n'est autorisé que si la TOTALITE des parcelles sont incluses dans le projet... si une seule parcelle manque à l'appel, aucun aménagement ne peut être réalisé. Or, la modification prévoyait de diviser l'OAP du Turret en 2 OAP plus petites... et cette division, initialement imaginée pour sécuriser les accès, rendait plus facile la réalisation d'opérations immobilières d'envergure... Il fallait donc maintenir l'OAP actuelle dans son intégralité pour rendre les opérations difficiles à réaliser (voire impossibles compte-tenu de la position de certains propriétaires).

Pour cela, une seule solution : annuler la procédure de modification en cours ; par conséquent afin de préserver au mieux cette zone, de donner satisfaction aux riverains et de permettre à la commune de gérer au mieux ses ENAF, la municipalité a demandé à Toulouse Métropole d'annuler le projet de modification du PLU concernant la commune de Gagnac-sur-Garonne. La métropole a accepté et l'arrêté correspondant sera signé par le Président de la Métropole courant juin. Nous allons maintenant travailler sur l'urbanisation de l'Espagnoulet ; cette étude, qui dessinera les axes du nouveau PLU de Toulouse Métropole sur Gagnac, fera l'objet d'une concertation avec la population de manière à définir une nouvelle zone de constructibilité respectueuse des habitations existantes et de l'environnement. Par ailleurs, cette zone permettra à notre commune de répondre aux exigences du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) pour l'accueil de nouveaux habitants (entre 8 000 et 9 000 habitants arrivent chaque année dans notre Métropole). Cette démarche nous permettra également de préserver au mieux notre village en limitant au maximum la transformation d'habitations individuelles en collectifs, et en maintenant la hauteur maximum actuelle (R+1) dans les zones déjà urbanisées.

Nous mettons ainsi tout en œuvre pour faire en sorte que Gagnac reste le village convivial que nous connaissons, et nous tenons à remercier tous ceux qui, en nous faisant part de leurs préoccupations, ont largement contribué aux actions menées par la Municipalité.

Rappel

Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont dorénavant dématérialisées (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis modificatif, certificat d'urbanisme,...). Merci de déposer vos dossiers via le portail guichet unique : <https://geosphere.applis.toulouse-metropole.fr/guichet-unique>.

L'affichage réglementaire (avis de dépôt et décision) est désormais disponible via ce lien, rubrique "affichage réglementaire" (consultation papier possible à l'accueil de la mairie).

Travaux

Nouvelle installation sur le site de Campistron

Après la mise en service du nouveau City stade à Catcharry et du parcours sportif en bord de Garonne, une table de teqball va être installée sur le site de Campistron, à côté de l'aire de jeux pour les enfants. Une table de teqball est à peu près de la

taille d'une table de ping-pong, mais sa surface est incurvée et elle est dotée d'un filet solide.

Plusieurs sports peuvent être pratiqués sur cette table, tous dérivés de sports déjà existants : le teqis (tennis), le teqvoly (volley-ball), le teqpong (ping-pong), et le qatch (hand-ball). Le teqball est un sport accessible à tous.



Travaux



Restaurant scolaire

Pendant les vacances de Pâques, quelques petits changements ont eu lieu du côté du restaurant scolaire. Après ces longs mois, la première tranche des travaux a été réceptionnée.

Les agents des services techniques, du restaurant scolaire, de l'entretien et de l'animation se sont tous mobilisés pour procéder au déménagement et au réaménagement, tout ceci en maintenant la continuité du service et nous pouvons les féliciter et les remercier chaleureusement pour leur implication. Les jeunes du CAJ sont également venus prêter main forte pour aider les services dans cette opération.

La nouvelle cuisine, plus spacieuse, plus moderne accueille du matériel et des équipements plus performants qui vont permettre au personnel de concocter de bons petits plats dans un environnement plus approprié et plus confortable. La nouvelle salle de restaurant, plus lumineuse, plus grande, plus esthétique et surtout, plus performante en terme de bruit, offre aux élèves un cadre très agréable pour la pause déjeuner.

C'est pendant la fin des vacances de Pâques, alors que l'effectif des élèves est réduit que les premiers enfants ont pu étrenner la ligne de self et s'adapter à ce nouveau fonctionnement. Tout s'est très bien passé, laissant augurer une belle rentrée ! Et, en effet, depuis la reprise des cours en mai, pas un plateau renversé, pas un incident à déclarer et que des sourires sur les visages ! Tous les élèves ont suivi les instructions données par les animateurs et se sont très vite appropriés les lieux.

Nous avons interrogé, Nathan, élève de CM1 pour connaître ses impressions :

« Bonjour Nathan, comment trouves-tu ce nouveau restaurant scolaire ? »
Nathan : « j'aime bien, c'est joli et plus moderne, il me semble que c'est plus grand. Ce que j'aime, c'est qu'on peut changer de table tous les jours et c'est moins bruyant qu'avant ».



« Il n'y a plus de service à table, ce n'est pas trop dur le système de self ? »

Nathan : « non, au contraire on se sent plus responsable, on fait plus attention et en plus on a le choix entre plusieurs entrées et desserts ».

La deuxième tranche des travaux continue avec la démolition de l'ancienne cuisine qui accueillera la nouvelle salle de restauration pour les maternelles, qui eux seront toujours servis à table.

L'espace libéré de l'ancien restaurant servira de salles d'animation pour à la fois le Centre et les écoles. Le nouveau mobilier arrivera cet été et le restaurant sera définitivement terminé pour la rentrée scolaire de septembre.





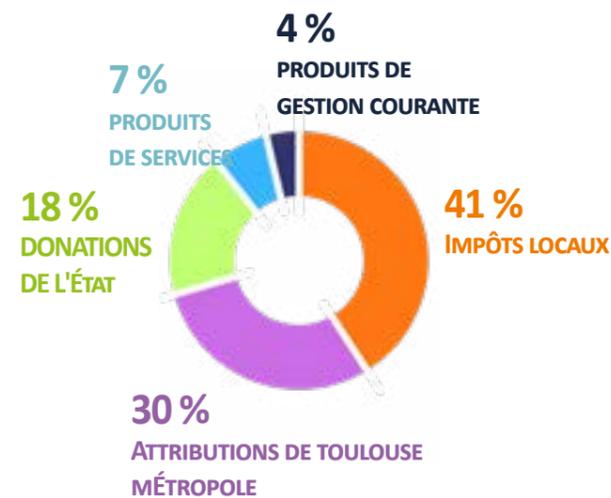
Le Budget

Le vote du budget est un moment clé dans la vie d'une commune. Il s'agit d'une part d'adopter les comptes de l'année passée, d'évaluer les recettes de l'année à venir et de prévoir l'ensemble des dépenses à engager suite au débat d'orientation budgétaire. Le budget d'une commune est établi tant au niveau des recettes que des dépenses, avec une section de fonctionnement et une section d'investissement. Le budget 2023 de la ville a été voté le 20 mars 2023.

Le budget 2023 s'élève à :



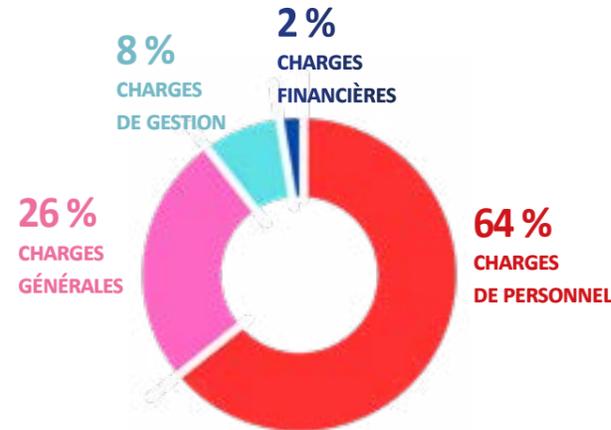
Ce budget est établi sur la base des recettes attendues pour chaque section.



Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent toutes les dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par l'équipe municipale. Elles concernent les dépenses à caractère général (eau, gaz, électricité, fournitures scolaires, entretien des espaces verts, entretien des bâtiments, entretien du mobilier urbain, restaurant scolaire, ...), les charges de gestion (indemnités, subventions aux associations, contribution aux organismes de regroupement, versement au budget du CCAS, ...), les charges financières et les dépenses de personnel liées à la masse salariale.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :



Les deux derniers exercices budgétaires ont été largement impactés par la hausse des coûts de l'énergie, des denrées alimentaires et du coût des matières premières (augmentant considérablement le coût des projets d'équipements tels que le restaurant scolaire).

A titre d'exemple, les dépenses d'électricité s'élevaient à 120 000 euros par an en 2021 ; pour 2023, ces dépenses seront supérieures à 200 000 euros, soit une augmentation de plus de 60%. Lorsque les recettes stagnent et que les dépenses augmentent, les marges de manœuvre se restreignent et limitent donc les moyens pour des actions ou projets nouveaux. Malgré ce contexte budgétaire toujours plus contraint, la commune s'efforce de préserver les services et sa capacité à investir. Plusieurs actions ont été mises en place dont un plan de sobriété énergétique fin 2022 visant à réduire la facture énergétique avec la limitation du chauffage dans les bâtiments communaux, la sensibilisation des occupants des bâtiments communaux afin de faire évoluer les comportements, la poursuite de la rénovation de l'éclairage public avec des technologies à LED, des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments, ...

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées en grande partie de l'épargne réalisée grâce aux excédents de fonctionnement.

C'est avec ces économies, réalisées année après année grâce à une gestion rigoureuse, que la commune peut assurer une part importante du financement de ses investissements en limitant recours à l'emprunt.

Cet autofinancement est complété par les subventions accordées par :

- > les subventions accordées par l'État, la CAF et le Conseil Départemental, partenaires toujours présents pour notre commune,
- > une part de la taxe d'aménagement payée par les pétitionnaires sur les autorisations d'urbanisme,
- > les emprunts auprès des banques,
- > les cessions de biens,
- > le remboursement de la TVA.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent les opérations d'équipement d'envergure permettant d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune, d'améliorer ou de maintenir en état la qualité des équipements municipaux ou créer de nouveaux équipements. Le remboursement du capital de la dette fait également partie des dépenses d'investissement.

Investir pour une commune, c'est préparer l'avenir.

Tous les investissements prévus par l'équipe municipale sont indispensables à la fois pour répondre aux besoins de la population, structurer la ville et anticiper son développement futur.

Sur un budget 2023 de 2 640 000 €, 110 000 € (4%) sont consacrés au remboursement de nos emprunts.



- PROJET 01 L'achèvement des travaux du restaurant scolaire (59%)
- PROJET 02 La poursuite de la mise en œuvre de la vidéoprotection (15%)
- PROJET 03 Les études pour la rénovation du Centre d'Animation et de la Bibliothèque (11%)
- PROJET 04 Les premiers travaux pour l'Espace de Vie sociale (4%)
- PROJET 05 L'acquisition de nouveaux matériels d'entretien (4%)
- PROJET 06 L'entretien des bâtiments communaux (3%)

Fiscalité locale :

Consciente de la situation économique rencontrée par les familles, la municipalité a décidé de ne pas augmenter les tarifs des services municipaux tels que les repas au restaurant scolaire pour les enfants (et les repas livrés à domicile pour les Aînés) ou pour les activités périscolaires. Par ailleurs, afin d'équilibrer son budget et faire face aux hausses considérables des charges de fonctionnement tout en maintenant un niveau d'investissement adapté aux enjeux de la commune, une augmentation de 2,1 points du taux de la taxe foncière a dû être votée. Au niveau national, une augmentation des bases est également à prévoir, augmentation totalement indépendante de l'action municipale.

Pour finir sur une note positive, rappelons également que la taxe d'habitation, qui était encore acquittée en 2022 par certains administrés, sera définitivement supprimée en 2023.

Les recettes ayant été ainsi évaluées, l'établissement du budget consiste à équilibrer ces recettes avec les dépenses prévues sur l'année.

JUIN > OCTOBRE 2023

TOULOUSE TERRE DE RUGBY

En fête !



+ D'INFOS SUR :



+ DE 50 ÉVÉNEMENTS

Au cœur de
votre quotidien



toulouse
métropole



Soirée match d'ouverture

A l'occasion du match d'ouverture de la Coupe du Monde de rugby, un écran géant sera installé sur la Place de la République à Gagnac, le vendredi 8 septembre.

LA GARONNE

JE L'AIME JE LA PROTÈGE



Coupez l'eau

pendant le brossage des dents, le rasage et le savonnage.



Prenez une douche

et oubliez les bains.



Utilisez 2 bassines

quand vous faites la vaisselle à la main plutôt que de laisser couler l'eau.



Utilisez le programme « éco » de vos appareils ménagers et faites tourner les lave-vaisselles et lave-linges lorsqu'ils sont pleins.



Récupérez l'eau de pluie et l'eau de rinçage de vos aliments pour arroser vos plantes.



Arrosez « à la fraîche », tôt le matin ou tard le soir et utilisez la technique du paillage pour conserver l'humidité.



Chassez les fuites d'eau Réparez sans tarder un robinet ou une chasse qui goutte.



Soyez acteur de votre consommation Paramétrez vos alertes de compteur de télérelevé via l'application mobile.



Limitez le remplissage et la mise à niveau des piscines.



Limitez le lavage des voitures.



Pour économiser l'eau,
adoptons les bons gestes



Sécheresse

Le constat demeure inflexible, la sécheresse sévit toujours, en Haute-Garonne et partout sur le territoire français. Les indicateurs sont au plus bas pour les retenues de plaine et de montagne, l'enneigement moyen et le peu de précipitations enregistrées au cours de ces derniers mois ne sont pas suffisants pour corriger le déficit déjà très important de 2022. Des mesures de vigilances sont d'ores et déjà mises en place en ce début de printemps. Elles restent en vigueur jusqu'au 31 octobre 2023 inclus, sauf abrogation.

C'est dans ce contexte qu'un arrêté préfectoral a été émis le 13 avril 2023 sur la situation des usages de l'eau en Haute-Garonne. Il place toutes les communes en vigilance, dans le cadre d'une gestion globale et préventive de la ressource en eau. Bien que le niveau de vigilance n'entraîne pas directement des restrictions d'usages de l'eau, il permet d'acter une situation particulièrement préoccupante et d'encourager chaque usager à économiser l'eau autant que possible, en limitant les usages non essentiels.



CCAS

Atelier numérique avec FFPE (Fédération des Femmes pour l'Europe)

Cet atelier est ouvert aux personnes de 60 ans et plus. Les ateliers auront lieu le mercredi de 9h à 10h30 pour le groupe des débutants, de 10h30 à 12h00 pour le groupe intermédiaire. Ces ateliers se dérouleront à l'Hôtel de Ville et débuteront à compter du 13 septembre. Quatorze séances sont prévues. Aucune participation financière ne sera demandée pour cet atelier. Une réunion d'information collective aura lieu le mercredi 6 septembre à 10h à l'Hôtel de Ville.

Pour participer à cet atelier, il suffit de vous inscrire auprès du CCAS : ccas.mairie@gagnac-sur-garonne.fr ou au 05 62 22 93 50

Atelier Oser Bouger Autrement avec la CARSAT (Midi Pyrénées Prévention - MP2)

Cet atelier est ouvert aux personnes de 60 ans et plus et se tiendra le mardi matin de 10h30 à 11h30. Il débutera le mardi 19 septembre et se déroulera à la salle Florent Duval (site de Campistron) et pourra accueillir 15 personnes. Douze séances sont prévues. Aucune participation financière ne sera demandée pour cet atelier.

Pour participer à cet atelier, il suffit de vous inscrire auprès du CCAS : ccas.mairie@gagnac-sur-garonne.fr ou au 05 62 22 93 50

Chantier solidaire

Les jeunes du Centre d'Animation Jeunesse (CAJ) proposent du 10 au 13 juillet de 09h30 à 12h00 de venir à votre domicile afin de réaliser des travaux de jardinage gratuitement.

En fonction de vos besoins et de votre matériel, ils pourront :

- > Tondre votre jardin
- > Couper les haies ou arbustes
- > Planter des fleurs
- > Poncer et repeindre du mobilier extérieur

Pour les remercier de vous rendre service avec le sourire et la bonne humeur, il vous sera demandé de prévoir un petit goûter.

Cette action permettra aux jeunes de financer des activités proposées par le CAJ.

Si vous souhaitez que les jeunes embellissent votre jardin, merci de contacter Morgane DRYA, responsable du CCAS au 05 62 22 93 50.



Affaires Scolaires

Festival Partir en Livre !

Cette année encore, la ville de Gagnac accueille le Festival "Partir en livre". Cette manifestation, qui a vu le jour en 2015, est organisée par le Centre National du Livre sous l'impulsion du ministère de la Culture.

Les objectifs de cette fête sont de transmettre le plaisir de la lecture auprès des jeunes sur tout le territoire, de créer de nouveaux lecteurs, de soutenir les acteurs du monde du livre et de montrer que le livre peut être une joie partagée. Unique en son genre, Partir en Livre sort les livres des étagères pour aller à la rencontre des jeunes publics sur leurs lieux et temps de loisirs, afin de transmettre le plaisir de lire.



Différentes animations sont proposées à notre jeune public :

• **Vendredi 23 juin de 16h30 à 18h30 : place de la République à Gagnac-sur-Garonne.**

Histoire de liberté

Pascale Marty de l'association Lire et Faire lire et Patricia Sainte-Marie, responsable de la bibliothèque, raconteront des histoires aux enfants sur le thème de la liberté. Dès 3 ans.

Escale circassienne

Avec l'association Par Haz'art. Ateliers d'initiation au cirque + numéros de cirque. Tout public.

• **Vendredi 30 juin à partir de 17h30 à la bibliothèque de Gagnac-sur-Garonne.**

Pirate et Matelot : le secret de l'îlot d'or; avec Benjamin Pechmezac et Timothée Leroy, de la compagnie Vague de Nuit. Le spectacle mêle théâtre, danses et chansons inédites pour nous faire voyager. Décors, costumes et poésie visuelle font de cette création originale un plaisir à tout âge.

• **Judi 22 et mardi 27 juin 2023 à 10h00.**

Bulles de lecture.... En liberté. À destination des enfants du Relais Petite Enfance, de la Maison d'Assistants Maternelles et de la Micro crèche « les Merveilles ».

• **Judi 6 Juillet à 9h30.**

Spectacle de fin d'année à la bibliothèque de Gagnac-sur-Garonne.

de la compagnie Arbre à sons à destination des enfants du Relais Petite Enfance, Maison d'Assistants Maternelles et micro-crèche les merveilles de Gagnac-sur-Garonne.



Canicule

Pour les personnes de plus de 65 ans ou les personnes vulnérables, n'hésitez pas à vous inscrire sur le Registre du Plan Canicule du CCAS de la Ville.

Tel : 05 62 22 93 50 / Mail : ccas.mairie@gagnac-sur-garonne.fr



Conseil Municipal des Enfants

Retour sur le premier rassemblement des Conseils Municipaux des Jeunes (CMJ) de Haute Garonne

Samedi 25 mars, Juliette, Julian, Julie et Naële, 4 jeunes élus du CME, ont répondu présents à l'invitation de Madame Sandrine Flouresses, Vice-présidente en charge du Dialogue citoyen, des Égalités et des Jeunesses du Conseil départemental, au premier rassemblement des Conseils Municipaux des Jeunes de Haute Garonne.

Accompagnés de Gilles CHARLAS, adjoint délégué à la qualité de services, de Valérie VENZAC, adjointe déléguée à la communication et de Marie DUCOS, conseillère déléguée aux affaires scolaires, ils ont pu rencontrer leurs pairs issus de 30 CMJ du département ainsi qu'une trentaine d'élus et de professionnels.

Au programme : visite et jeux de piste pour découvrir les locaux du Conseil départemental, mur d'expression et ateliers sur le thème du climat scolaire.

Juliette, Julian, Julie et Naële sont revenus enchantés de cette journée car les animations proposées leur ont permis d'échanger avec d'autres jeunes sur leurs missions et leurs projets mais également sur des sujets sensibles d'actualité tels que le harcèlement.



Les actions des enfants du Conseil Municipal des Enfants

Les 10 élus du Conseil Municipal des Enfants ont souhaité apporter leur soutien à la Turquie et à la Syrie suite aux terribles tremblements de terre de février dernier. Ce soutien s'est traduit par l'organisation d'une soirée cabaret au profit des sinistrés le jeudi 30 mars 2023 de 19h00 à 21h00 à l'Espace Garonne.

Le public est venu en nombre pour assister à la superbe revue amazonienne d'une troupe de danseurs professionnels mais également aux chorégraphies de 40 enfants du centre d'animation élémentaire. La soirée étant placée sous le signe de la générosité, chacun est venu avec un plat à partager avec son voisin de table. Le restaurant scolaire a lui aussi apporté sa contribution en préparant un apéritif qui a été généreusement servi par les jeunes du CAJ et leur référente.

Le bilan de la soirée est très positif puisque tout le monde est reparti enchanté et 795,32 euros ont été récoltés via le CCAS ! Les gains seront redistribués d'ici peu à l'association des Maires de France qui redirigera les dons vers la Syrie et la Turquie

Loto intergénérationnel à la Clinique des Minimes

Les 10 enfants du CME ont eu le plaisir d'être à nouveau invités par les résidents de la Clinique des Minimes, le mercredi 5 avril 2023.

En compagnie de Marie Ducos, leur élue déléguée aux affaires scolaires, de Jérôme Lout, directeur du Centre d'Animation et de leur animatrice référente Lianna Der Arsenian, nos jeunes élus ont retrouvé leurs aînés pour jouer au loto et partager un goûter dans la joie et la bonne humeur.

Des liens se sont créés entre les pensionnaires et les enfants du CME souhaitaient revenir dans le courant du mois de juin pour leur offrir un goûter.



Chasse aux œufs intergénérationnelle

Jeudi 6 avril, le Club de l'Amitié a reçu les enfants de la micro-crèche et du RPE pour une chasse aux œufs dans le parc de la Gravette.

Cette belle après-midi de partage et d'échanges s'est clôturée par un goûter offert par le Club de l'Amitié.



Séjour



Séjour de printemps : les enfants du Centre d'Animation deviennent apprentis archéologues

Pendant les vacances du printemps, quatorze enfants âgés de 5 à 6 ans ont eu la chance de partir à Saint-Lisier (Ariège) à « la tanière des petits débrouillards » avec Jérôme, le directeur du Centre d'Animation ainsi que Loubna et Thomas, deux animateurs.

Parmi des activités proposées, les enfants ont pu découvrir l'archéologie, les fouilles, l'ornithologie, la préhistoire et profiter de sorties dans la région (grotte du Mas d'Azil).

Un vaste programme qui a donné à tous l'envie de repartir vers de nouvelles aventures dès l'été prochain !

À petits pas vers l'école maternelle

L'école maternelle du Chêne Vert proposera le 23 juin en matinée, une « passerelle » aux parents dont les enfants fréquentent les structures petite enfance de la ville de Gagnac (Relais Petite Enfance, Maison d'Assistants Maternelles et Micro Crèche).

Il s'agit de proposer un moment de rencontre entre les familles et l'école. Les enfants iront dans leur future classe, accompagnés de Samira Rakdi, la responsable du Relais Petite Enfance et de Stéphanie Escalé, la référente de la micro-crèche.

Pendant ce temps, les parents seront accueillis par Anthony Gex, codirecteur du Centre d'Animation et par Loubna Filali, référente animatrice maternelle autour d'un petit déjeuner. Un film tourné à l'ALAE maternelle présentera les principaux temps forts de la journée des enfants. Il servira de support pour répondre aux nombreuses interrogations des parents par exemple au sujet du sommeil, de l'alimentation et de la séparation.

Ce projet mis en place par les professionnels de la petite enfance permettra à coup sûr aux enfants une découverte en douceur de leur future école !





Culture

Bibliothèque

Pour cette dernière ligne droite avant l'été, Patricia, notre bibliothécaire, s'affère à chercher des nouveautés (achats, sélection jeunesse à la Médiathèque Départementale) qui seront disponibles dès le mois de Juin. Des spectacles se profilent, dans le cadre du festival Partir en livres, afin de finir cette année de façon conviviale.

Le CCAS va organiser lors de la fête du Centre d'Animation, une braderie avec les livres retirés des rayons ces derniers mois.

La bibliothèque est un espace convivial et accueillant dans lequel vous serez reçu volontiers si vous souhaitez venir prêter main forte (rangement, couverture des derniers achats, décoration, voire ateliers créatifs ou de lecture). Enfin, n'hésitez pas à parcourir le catalogue en ligne de la bibliothèque via le portail suivant : www.bibliogagnac.fr.

L'inscription à la bibliothèque municipale est gratuite, il suffit de fournir une pièce d'identité ou un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les formulaires d'inscriptions sont disponibles sur le site web de la ville : <https://www.gagnac-sur-garonne.fr/enfance-jeunesse/bibliotheque-municipale/>
Horaires de la Bibliothèque (hors vacances scolaires) :

Mercredi : 10h – 12h / 14h – 18h30
Jeudi : 14h – 17h30
Vendredi : 14h – 18h30



Au revoir Pier-Annick

C'est avec une vive émotion que nous avons appris le décès de Pier-Annick Bégis, le 18 mai dernier. Elle luttait contre la maladie depuis septembre 2021.

Pier-Annick travaillait pour la Mairie de Gagnac-sur-Garonne depuis le 1er septembre 2000. Elle avait occupé différents postes au sein du Service Enfance et Jeunesse de la ville, au restaurant scolaire, à la distribution des repas et plus particulièrement à la Bibliothèque et au Centre d'Animation.

Tout au long de sa carrière, Pier-Annick a accompagné des générations de jeunes Gagnacais dans leurs activités périscolaires. Elle a su apporter son soutien et du réconfort aux enfants traversant des périodes difficiles. Elle a transmis le goût

de la lecture tant par ses choix d'ouvrages à la bibliothèque que par les animations qu'elle proposait aux plus jeunes (Racontines, balades contées,...).

Nous tenons à remercier Pier-Annick pour son engagement et son dévouement dans l'équipe éducative de la ville au service des jeunes Gagnacais principalement. Nous adressons nos plus sincères condoléances à son époux Philippe, ses enfants, Florian et Romain, sa petite-fille Layana ainsi qu'à sa famille.



Environnement

Compostage

Environ 30 % de déchets organiques : épluchures, fruits et légumes abîmés, restes de repas... se retrouvent dans les ordures ménagères. Mélangés aux autres déchets, ils sont transportés et brûlés par incinération alors qu'ils pourraient être facilement compostés. Le compostage est un excellent moyen de réduire ses déchets à la source, tout en produisant un bon fertilisant pour le jardin.

> Compostez vos résidus alimentaires, épluchures, restes de repas..., pour réduire votre poubelle ménagère et enrichir votre jardin.

À compter du 1er janvier 2024, le compostage devient obligatoire sur le territoire national afin de valoriser les biodéchets.

Pour anticiper cette nouvelle mesure, commandez d'ores et déjà votre composteur individuel auprès de la métropole !

Toulouse Métropole propose 3 modèles de composteurs en bois : 300 ou 400 litres (15 €) et 600 litres (25 €). Pour acquérir un composteur individuel, rendez-vous sur le site internet demarches.toulouse-metropole.fr qui permet la réservation, le règlement et le choix du site de retrait en ligne, quelque soit le lieu de résidence.

Vous vivez en habitat collectif ?

Des solutions existent comme le compostage en pied d'immeuble. **Pour en savoir plus : <https://metropole.toulouse.fr/mon-environnement/dechets-et-proprete/le-compostage>**

Composter

Le compostage est un processus naturel de décomposition de la matière organique, en présence d'air, par des bactéries et autres décomposeurs du sol, pour la transformer en humus et éléments fertilisants : appelé compost, il améliore la vie du sol et la santé des plantes.

Fauchage tardif et différencié des espaces verts

Afin de préserver la biodiversité, les services techniques de la ville mettent en œuvre progressivement un fauchage tardif et différencié des espaces verts en fonction du taux de fréquentations ou des activités pratiquées.

Les espaces de jeux ou les cheminements piétons seront toujours régulièrement entretenus, par contre les espaces verts sans vocation particulière seront fauchés à des périodes adaptées et moins fréquemment afin de préserver les cycles biologiques des espèces animales et végétales. Les herbes hautes constituent une réserve de biodiversité facilitant la présence de nombreux insectes utiles (abeilles, coccinelles, batraciens, hérissons,...), notamment pour la pollinisation ou pour la lutte contre certains ravageurs.



Comité des Fêtes

L'équipe du Comité des Fêtes de Gagnac propose cette année un week-end festif, du vendredi 30 juin au dimanche 2 juillet.

Le programme des festivités au cours de ces trois jours sera le suivant :

Vendredi 30 juin : Soirée avec des foodtrucks et un concert sur la place du village.

Samedi 1er juillet : Animations avec des concours et des tournois réalisés par différentes associations de Gagnac. Escape Game, jeux gonflables pour les enfants seront également au programme, le tout ponctué par une grande soirée paëlla accompagnée par une soirée dansante avec DJ.

Et enfin, le **dimanche 2 Juillet** : feu d'artifice pour clôturer la fête locale de Gagnac.

Le programme complet de ce week-end festif sera distribué dans les boîtes aux lettres des gagnacais à partir de mi-juin et sera également disponibles en mairie.

L'équipe du Comité des Fêtes vous attend tout aussi nombreuses et nombreux que l'année dernière pour participer aux festivités de la commune et faire de ce week-end une belle fête populaire !



Gagnac en Choeur



Gagnac en Choeur s'est produit le samedi 13 Mai à 20h en l'église de Giscaro (Gers).

Cette représentation a été un beau moment de partage entre le public et les choristes. Les prochaines représentations de la chorale se tiendront le samedi 10 Juin à 20h30, à l'Espace Garonne dans le cadre du Festi Choeur's et le samedi 24 Juin à 20h30, à la salle Stagé de Colomiers.

Si vous aimez chanter, n'hésitez pas à rejoindre le groupe, vous serez les bienvenus.

Contact : chorale.gagnac.en.choeur31@gmail.com / 06 75 66 31 84



Gagnac Team Cyclisme

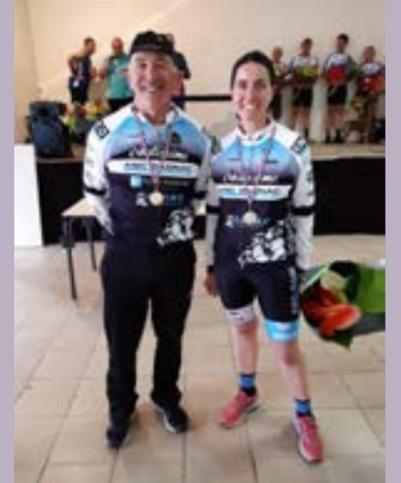


Après une saison cyclo-cross riche en victoires et le titre de Champion Occitanie Cyclo-Cross 2023 de Jordy BIAU pour la 2ème année consécutive, la Team continue son chemin. Jordy conclut sa saison cyclo-cross à une belle 6° place aux Championnats de France Seniors FSGT 2023 (Fédération Sportive et Gymnique du Travail).

Le début de saison est plus que difficile avec une concurrence de plus en plus féroce. Mais les gagnacais s'illustrent en faisant de beaux résultats. Jean-Jacques MAGNOAC cumule les podiums et la dernière recrue Magali BARAT, vétérante féminine, s'octroie le Challenge du Printemps 2023 qui s'est déroulé sur plusieurs courses. Ces deux derniers ont également été classés vice-champion et vice-championne Départementaux, dans leurs catégories respectives, à Bazus aux Championnats Interdépartementaux FSGT 2023.

Les compétitions régionales approchent, ainsi que les sélections pour disputer les championnats de France. Les coureurs sont aux aguets.

D'autres membres de la Team se préparent pour les cyclosportives comme l'Ariégeoise ou encore les 24 heures d'Albi vélo... Beaucoup de défis dans les prochaines semaines avec, nous l'espérons, des victoires et podiums supplémentaires !



Don du Sang



L'association pour le Don du sang 31150 promeut le don de sang sur les communes de Gagnac, Fenouillet et Lespinasse.

Mercredi 19 avril, pour la deuxième année consécutive, s'est tenu à l'Espace Garonne, une collecte du don du sang bénévole. Malgré une très bonne organisation, les donateurs n'étaient pas au rendez-vous. Il ne faut toutefois pas perdre espoir et l'association espère qu'à la prochaine collecte, les donateurs seront plus nombreux. Partageons notre sang, partageons notre pouvoir, pour sauver des vies.

Contact : <https://www.donusang31150.org/>

Facebook : Don du Sang 31150



Club de l'Amitié



Le Club de l'Amitié est allé visiter le Château Médiéval de "Gaston FEBUS", à Mauvezin (Hautes-Pyrénées), le 23 Mars dernier. Tout le monde était ravi de ce retour dans l'Histoire de France, en période du moyen âge vivant.

Le 30 Avril, les membres du club étaient au Zénith de Toulouse pour admirer le spectacle Holiday on Ice, une beau moment d'évasion. La prochaine escapade du club aura lieu au mois de mai, en juin un repas avec des grillades sera organisé Salle Marcel Savagnac, à La Gravette.

Outre ces sorties, les membres du club se retrouvent les mardis et jeudis après-midi pour des moments de partage. Le Club de l'Amitié poursuit également son investissement dans les actions intergénérationnelles ; à l'occasion de Pâques, les aînés ont reçu les enfants du RPE pour une chasse aux œufs dans le parc de la Gravette.

N'hésitez pas à rejoindre le club pour partager ces moments de convivialité.

Contact : club.amitie.gagnac31@gmail.com / 06 75 66 31 84



Théâtre du Chêne Vert



L'année 2023 marque la reprise des activités du Théâtre du Chêne Vert. Après une gestion de l'après-COVID plutôt compliquée, la troupe a repris le chemin des planches. À la suite du départ et du remplacement de deux comédiens, les répétitions ont repris à zéro. Mais aujourd'hui, c'est une troupe enthousiaste qui a retrouvé le plaisir d'être sur scène.

Après des représentations à Fenouillet en février, à Lacroix-Falgarde en mars et le 21 mai à Gagnac-sur-Garonne (au profit de l'association « Le colosse aux pieds d'argile »), la saison est bien lancée.

Afin de profiter de ce nouvel élan, la section a élu un nouveau bureau et c'est Aimé Alba qui en assure la nouvelle présidence. Monique Bouleux est présidente d'honneur, Marine Simon, vice-présidente. Bernard Correge est trésorier et Gaston Nkombo, trésorier-adjoint. Maribel Alonso est secrétaire et Marie Vergès, secrétaire adjointe. Axelle Devillaire et Marine Simon sont en charge de la communication. Jean-Claude Grivois et Christian Vergès s'occupent, quant à eux, des aspects techniques.



AU PROGRAMME

10 Juin

Festichoeur's

17 Juin

Concert de l'École de Musique

23 et 24 Juin

Gala de Danse

23 Juin

Installation Artistique

13 Juillet

Lac du Bocage



JUIN

Samedi 10 Juin
Festichoeur's à 20h30
à l'Espace Garonne

Dimanche 11 Juin
Randonnée Fil Vert
organisée par Toulouse
Métropole

Samedi 17 Juin
Concert de l'École
de Musique
à l'Espace Garonne
à 20h

**Vendredi 23 et
Samedi 24 Juin**
Gala de danse
à l'Espace Garonne
à 21h

Vendredi 23 juin
16h30 à 18h30
Festival Partir en Livre
à la Bibliothèque

Vendredi 23 juin
16h30 à 18h30
Installation artistique
Photos et textes
de Marie Dumont

Jedi 29 Juin
Réunion de concertation
sur le Diagnostic de territoire
à 18h à l'Espace Garonne

Vendredi 30 juin
à partir de 17h30
Festival Partir en Livre
à la Bibliothèque

Du vendredi 30 Juin au Dimanche 2 Juillet :
Fête de Gagnac
Organisée par le Comité des Fêtes

JUILLET - AOÛT

Jedi 6 Juillet :
Spectacle de fin d'année à la
bibliothèque pour les enfants
du RPE et de la microcrèche

Jedi 13 Juillet :
Concert de MOUSS ET HAKIM
à compter de 21h30
Feu d'artifice
Lac du Bocage à Fenouillet

**Samedi 5 et
Dimanche 6 Août :**
27^e édition des 12 heures
de Gagnac à pétanque

Retrouvez toute notre actualité sur

WWW.GAGNAC-SUR-GARONNE.FR



CityAll